



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

M. le Maire, le conseil municipal et le président de la section locale du Souvenir français invitent la population, les enfants et les présidents de club à la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918

Dimanche 11 novembre

Rassemblement du cortège à 10h30 - Place de la mairie
Dépôt de gerbe au monument aux morts

Dévoilement d'une plaque commémorative

Dépôt d'une rose sur les tombes des soldats morts pour la France

La cérémonie se clôturera par un apéritif à la salle des fêtes.

Quête du bleuet de France

FESTIVITES NOVEMBRE / DECEMBRE



TROUILLAS

*Saint Assisde et
Sainte Victoire*

Dimanche 18 Novembre :

10h30 Grand Messe - Eglise

16h30 Concert Al Chemist



**Salle des Fêtes - Entrée Gratuite
Attractions foraines sur la Place**

SCRAPBOOKING

L'association de Scrapbooking organise un marché de Noël à la salle des fêtes le **dimanche 25 novembre** de 10h à 18h.

Vous y trouverez de nombreux producteurs locaux, artisans, créateurs, éditeurs du département, bijoux, livres, articles bébés et enfants, articles en cuir, etc..).

Animations : manège, barbe à papa, tombola et visite du Père Noël à 15h30 !
Buvette et vente de gâteaux sur place.

TOUS AU THEATRE

La tournée départementale « Tous au théâtre » s'arrêtera à nouveau à Trouillas le **vendredi 30 novembre** à 18h30 et vous proposera la pièce « DELIT DE FACIES » interprétée par la compagnie « Le Théâtre Chez Soi ».

L'histoire est celle d'un homme qui vient régulièrement dans le hall d'un aéroport parisien. Il observe des avions qui décollent ou atterrissent.

Très vite, il est repéré par le personnel de l'aéroport qui avertira les autorités compétentes...

Tout public - Entrée gratuite

TELETHON

Des tickets de tombola seront en vente chez les commerçants et artisans du village. Le tirage se fera le dimanche 9 décembre pendant la rifa.

Nombreux lots à gagner.

Programme :

Dimanche 2 décembre à 9h00 – Parking l'Orée des Chênes

Randonnée d'environ 1h

Inscription 5€/adulte et 3€/enfant (de 10 à 15 ans)

Vendredi 7 décembre à 20h30 - Salle des Fêtes

Concours de belote. Inscription sur place : 5 €

Samedi 8 décembre à la salle des fêtes et à la salle polyvalente

Après-midi récréative et sportive : animation pour les enfants, vente de bougnettes, gâteaux et civet de sanglier.

Dimanche 9 décembre à partir de 16h – Salle des fêtes

Rifa du Téléthon et Tombola

Toutes les recettes de ces animations seront reversées à l'AFM TELETHON

REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

Les associations Scrapbooking et Festi-Loisirs organisent la soirée du réveillon de la Saint-Sylvestre avec une formule « repas tiré du sac » :

Réservez votre table pour 10€ par personne

Apportez votre repas de réveillon. Soirée animée par un DJ.

Date limite d'inscription : **vendredi 14 décembre** – Nombre de places limitées.

Contact : Laurence DUFOUR – Tél. : 06 11 17 29 47

COLIS DE NOEL ET GOUTER DE FIN D'ANNEE

Les personnes **âgées de 75 ans et plus**, nouvellement installées dans la commune, ou non inscrites sur les listes électorales, sont invitées à contacter le secrétariat de mairie pour pouvoir bénéficier du colis de Noël.

La distribution aura lieu le **lundi 17 décembre**.

La municipalité offre un goûter et un spectacle aux résidents du village âgés de 60 ans et plus, le **mardi 18 décembre** à partir de 14h30 à la salle des fêtes. Pour la bonne organisation de cette après-midi récréative, toutes les personnes souhaitant y participer sont priées de s'inscrire **en Mairie avant le vendredi 7 décembre, dernier délai.**

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu les :

- mardi 20 novembre
- mardi 11 décembre

Inscription en Mairie, au plus tard, **le vendredi midi précédant la collecte.**

RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU LIEES A L'ETAT DES NAPPES SOUTERRAINES

Le Préfet des Pyrénées Orientales a prolongé les mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines par l'arrêté n°2018304-0001.

Vous pouvez consulter cet arrêté en Mairie ou sur le site internet : www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Ces mesures de restrictions sont applicables tous les jours de 8h à 20h jusqu'au 4 janvier 2019 inclus.

BULLETIN ANNUEL

Rappel : Vous êtes **présidents d'associations, de clubs, artisans, commerçants** et vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain bulletin annuel qui sera édité en janvier 2019 , faites nous parvenir vos textes et vos photos (séparées) avant **fin novembre** en les déposant au secrétariat de la mairie ou en les envoyant par mail mairie.trouillas@orange.fr.

Vous êtes également invités à nous signaler les modifications pouvant être intervenues depuis janvier 2018.

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Le Ministère de l'Intérieur a pris le 18 septembre 2018 un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur l'ensemble du territoire communal au titre de l'année 2017 suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols constatés sur Trouillas entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2017.

Cet arrêté fait suite à une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en réponse à la plainte de plusieurs habitants de la commune ayant constaté la présence de fissures dans leur habitation.

Vous pouvez consulter cet arrêté sur le site internet de la commune www.trouillas.fr rubrique « Environnement et cadre de vie » ou sur le panneau d'affichage de la Mairie.

VEHICULE ELECTRIQUE

Le SYDEL66 a installé sur le terre-plein de l'avenue du Monastir, une borne de recharge électrique pour les particuliers qui possèdent un véhicule électrique.

Par ailleurs, la commune poursuit sa modeste contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et à la baisse des émissions de CO2 par l'acquisition d'un nouveau véhicule 100% électrique.

Ce véhicule qui est en service depuis quelques jours, donne déjà entière satisfaction aux agents municipaux. Moins polluant et moins bruyant, il est surtout très pratique avec une autonomie relativement élevée de 100 à 120 km et totalement adapté aux besoins du travail dans le village. En effet, à l'absence d'embrayage qui facilite la conduite lors d'arrêts fréquents s'ajoute l'équipement d'un karcher qui permettra de contribuer à la propreté du village. Ce nouvel équipement ouvre la voie vers une transition énergétique du matériel des services techniques de la commune.

C'est une démarche volontariste de la municipalité qui vient compléter ses efforts dans le cadre de l'opération « Zéro Phyto » en cours depuis déjà plusieurs années.